

INTRODUCTION

Petit Déjeuner CFA 5 Novembre 2004

Monsieur le Ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à ce premier petit-déjeuner-débat CFA d'automne, donc à une nouvelle édition de ce genre de réunions du CFA, tenues pour la plupart à Paris, qui doivent compléter mais aussi, parfois, animer, motiver nos conférences et colloques internationaux réguliers, qui eux, organisés par la France et par l'Autriche s'adressent à nos pays partenaires en Europe de l'Est et du Centre.

La dernière en date de ces conférences vient d'ailleurs de se tenir à Vilnius, capitale de la Lituanie, pour traiter des questions liées aux relations de l'Union élargie avec ses nouveaux voisins en Europe de l'Est et dans les Balkans.

Vous trouverez toutes les informations sur cette conférence comme sur toutes les autres tenues antérieurement sur le site internet du CFA (www.oefz.at).

Le petit-déjeuner débat de ce matin abordera, comme ceux qui l'ont précédé, une question d'actualité de notre monde européen contemporain à savoir la question des minorités dans l'Europe élargie.

Nous avons choisi ce thème, hautement politique d'ailleurs, pour un certain nombre de raisons.

La première de ces raisons est peut-être le fait que les problèmes des minorités, minorités nationales bien sur, ont été à l'origine d'un nombre importants de crises et conflits européens. Il nous paraît donc essentiel qu'à l'intérieur d'un ensemble comme l'actuelle Union Européenne - appelé dans l'esprit de ses fondateurs mais aussi selon l'esprit et les textes des traités qui régissent son action, à établir la paix et l'harmonie entre ses membres - il nous paraît donc essentiel et indispensable qu'à l'intérieur d'un tel ensemble, les problèmes des minorités puissent être réglés dans un nouvel esprit, dans un esprit européen. Esprit qui doit, à

mon avis refléter la philosophie de cette Union qui veut que les conflits nationaux en Europe soient un phénomène du passé.

S'il est vrai qu'il existe pratiquement partout en Europe des problèmes de minorités, problèmes qui, surtout en Europe de l'Ouest, profitant des acquis de l'intégration européenne ont, dans pas mal de cas, trouvés des solutions satisfaisant ces minorités, le problème des minorités reste quand-même posé dans l'Europe élargie, c'est à dire dans nombre des nouveaux membres de l'Union.

Dans beaucoup de cas la pérennité de ces problèmes de minorités, le fait que les nouveaux membres les ont portés avec eux au moment de leur entrée dans l'Union, s'expliquent par le lourd héritage que la domination soviétique a laissé en Europe de l'Est et du Centre. En effet le type de régime que l'ancienne URSS imposait a ses vassaux dans cette partie du monde et qui était aussi pratiqué à l'intérieur même de l'empire moscovite excluait toute forme d'expression d'identité nationale au profit d'un semblant d'internationalisme qui, en vérité, était une forme d'hégémonisme du peuple soviétique sur tous les autres.

Même si officiellement l'idéologie communiste de l'URSS semblait reconnaître le fait national par la création de façade d'un Etat multinational avec 15 Républiques quasi souveraines – dont deux étaient même membres des Nations Unies comme l'ancienne Ukraine et la Biélorussie – la vraie nature du régime voulait que toute expression de sentiments nationaux soit supprimée et punie comme aberration bourgeoise.

Il est clair que dans un tel climat les problèmes des minorités ne pouvaient trouver aucune solution et devaient attendre le jour de la disparition de la domination soviétique.

C'est donc l'instauration, ou plutôt la ré-instauration de la démocratie et de régimes respectant les droits de l'homme et les droits fondamentaux qui a permis, pour la première fois dans beaucoup de cas, de bien définir la place des minorités dans des sociétés où leur existence même avait été souvent ignorée ou contestée.

Ceci a aussi été favorisé par l'action d'organisations comme le Conseil de l'Europe ou l'OSCE au sein desquelles les nouvelles démocraties ont vite été chaleureusement accueillies.

Les minorités en Europe centrale et orientale, dans les nouveaux Etats membres de l'Union ainsi que dans les Etats candidats comme la Bulgarie et Roumanie présentent donc un aspect commun tout à fait

nouveau : ils sont entrés de plein droit dans cette nouvelle carte politique de l'Europe.

Cette entrée se manifeste de diverses façons : soit par une nouvelle représentation parlementaire pour beaucoup d'entre eux, soit dans quelques cas par une présence au gouvernement. Pour d'autres, et je pense surtout aux nombreuses minorités de roms dans beaucoup de nouveaux pays membres, leur place dans leurs sociétés d'accueil paraît moins établie, plus contestée.

Nous avons de toute façon rassemblé pour vous Mesdames et Messieurs, un excellent groupe d'experts qui brosera ce fascinant tableaux de minorités, avec leurs problèmes, leurs espoirs mais aussi avec leurs voies d'accès à un futur européen, c'est à dire un futur qui aussera leur identité nationale, culturelle et peut être politique.

Parmi ces experts et conférenciers permettez-moi de saluer tout d'abord la présence de M. Nils MUIZNIEKS, Ministre letton de l'intégration sociale, qui est venu nous parler de la politique de son pays vis à vis des minorités non-lettones en Lettonie.

Permettez-moi aussi de vous présenter le deuxième orateur, également homme politique, homme politique même s'il n'occupe actuellement aucune fonction électorale dans son pays d'origine, le Tyrol du Sud, le Dr. Hubert FRASNELLI. Originaire de la minorité de langue allemande, ou plutôt, comme j'aime l'appeler de la minorité autrichienne, tyrolienne en Italie, Hubert FRASNELLI - qui s'exprimera en anglais – est non seulement un des grands experts européens du droit des minorités, appelé en cette qualité à exercer de très nombreuses responsabilités, mais il a aussi, ce qui le distingue des autres conférenciers, pratiqué la politique des minorités au sein du SVP, la Südtiroler Volkspartei, grand parti ethnique qui rassemble jusqu'à nos jours pratiquement toutes les sensibilités politiques, des conservateurs jusqu'aux sociaux-démocrates parmi les sud-tyroliens d'expression allemande. Dans ce parti, dont il était un des Vice-Présidents, FRASNELLI a occupé un grand nombre de postes à haute responsabilité, dont celui du Président de son groupe, toujours majoritaire d'ailleurs, au sein de la Diète Sud-tyrolienne.

Je souhaite la bienvenue, last but not least, aux deux autres participants de cette table-ronde, à Claire DEMENSMAY, chercheur sur les questions de minorités et membre du CERFA, le comité d'études des relations franco-allemandes à l'IFRI ainsi qu'à Michel BOLLORÉ PELLÉ qui préside l'OME, Organisation pour les minorités en Europe, organisation sur laquelle, j'en suis sûr, il nous parlera.

Permettez-moi de vous informer, finalement, qu'en vue du nombre et de la qualité des nos intervenants nous avons décidé d'ajouter un peu plus de temps a notre réunion qui se terminera donc vers 11 heures au lieu de 10h30 comme d'habitude.

Voilà, j'en ai donc terminé et je donne tout de suite la parole à notre premier orateur, M. Michel BOLLORÉ PELLÉ.